



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## professions de santé

Question écrite n° 119909

### Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation actuelle des étudiants sages-femmes. Dans le cadre de la réforme LMD, les étudiants sages-femmes souhaitent être intégrés, en reconnaissance de leurs cinq années d'études (une année de médecine et quatre années de préparation à leur diplôme d'État), au niveau du master, avec une ouverture à la recherche pouvant les mener au doctorat. En effet, il n'existe aucun accès direct à la recherche, ni de passerelles professionnelles, ni de reconnaissance des cinq années d'études effectuées. Des travaux concernant le référentiel des activités, des compétences et de formation de sage-femme ont été entrepris afin de déboucher sur la délivrance du diplôme national de master en concomitance avec celle du diplôme d'État. C'est pourquoi il lui demande dans quelles mesures les cinq années d'études pour devenir sages-femmes peuvent être intégrées dans le cursus LMD.

### Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des professionnels de santé et à son contenu, notamment pour les sages-femmes, compte tenu de leur rôle essentiel au sein du système de santé. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence-master-doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État, qui seul donne l'autorisation d'exercer. Parallèlement, l'attribution par les universités, d'un grade licence, master ou doctorat autorisera, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, la poursuite des études et ainsi ouvrira des possibilités éventuelles d'évolution de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place, commun au ministère chargé de la santé et à celui chargé de l'enseignement supérieur, pour oeuvrer à la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme des sages-femmes est, dans ce cadre, prioritaire et d'ores et déjà engagée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Raison](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119909

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités (II)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2007, page 2326

**Réponse publiée le :** 3 avril 2007, page 3445